

FICHE ACTION N°9

Garantir des conditions d'accueil de qualité et d'épanouissement des enfants et des jeunes*19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux**Date d'effet : Mars 2018***AXE 2 : Innover pour développer la qualité de vie, permettre l'épanouissement de tous et le développement des liens sociaux****D/ Miser sur la petite enfance et la jeunesse****Type et description des opérations**

Dans le cadre de la programmation LEADER 2007-2013, le Pays du Bocage avait ciblé sa stratégie sur la jeunesse. L'investissement des collectivités a été important dans les structures liées à la petite enfance et le maillage des centres de loisirs sans hébergement. Bien que cette première phase de travail ait permis de développer un certain nombre de structures d'accueil, il n'en demeure pas moins que le territoire présente encore de nombreux besoins en matière de création et de modernisation d'infrastructures pour les jeunes. La jeunesse constitue le capital humain du territoire et les équipements favorisent la qualité d'accueil, l'émancipation et l'épanouissement des jeunes. La mise en place de conditions d'accueil adéquates est indispensable au développement équilibré du territoire. C'est un facteur clé d'attractivité pour les ménages ou les familles qui résident ou viennent s'installer dans le Bocage.

Le développement des conditions d'accueil des enfants et des jeunes doit s'opérer dans une perspective innovante. Ainsi, les opérations qui seront soutenues par LEADER recouvrent :

- Les initiatives qui visent à favoriser l'épanouissement, le bien-être et l'émancipation des jeunes sur le territoire,
- La création, la modernisation et le développement des activités périscolaires
- La création, la modernisation et le développement des lieux d'accueil (exemple : RAM, crèche, ACM,...) et des structures d'accompagnement des jeunes (par exemple : Maisons des jeunes, Maison des adolescents, ...)
- La mise en réseau des structures et la mutualisation des moyens

Type de soutien

L'aide est accordée sous forme de subvention

Lien avec d'autres réglementations

Articulation avec le PO FEDER-FSE :

- Les projets éligibles au volet régional du FEDER mais non sélectionnés au niveau régional, qui s'inscrivent dans la stratégie du territoire et qui ont un impact au niveau local pourront être financés dans le cadre de LEADER s'ils sont retenus.
- L'OS6 du PO FEDER-FSE finance les projets liés aux services numériques prenant en compte l'intérêt régional. Les projets d'acquisition d'équipements TIC, qui s'inscrivent dans la stratégie du territoire et qui ont un impact au niveau local, pourront être financés dans le cadre de LEADER s'ils sont sélectionnés.
- Néanmoins, les projets éligibles au titre de l'ITI FEDER portés par la CA du Pays de Flers seront financés dans ce cadre

Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'Etat applicable

Bénéficiaires

Communes, EPCI et autres Etablissements publics

Associations

GIP, Syndicats mixtes

Microentreprises au sens communautaire

Dépenses éligibles (coûts admissibles)

Pour tous types d'actions soutenues et pour tous bénéficiaires

❖ **Dépenses matérielles**

- Travaux de construction, d'extension, de réhabilitation et de modernisation
- Travaux d'aménagement d'espaces extérieurs
- Acquisition, livraison et installation de mobilier
- Acquisition, livraison et installation d'équipements matériels (matériel technique, informatique, bureautique, matériel roulant, équipement sportif, équipement ludique)

Les acquisitions immobilières et foncières sont inéligibles, ainsi que les travaux effectués en régie.

❖ **Dépenses immatérielles**

- Etudes (de besoin, de faisabilité, de programmation)
- Acquisition et installation de logiciels et d'applications numériques
- Communication (signalétique, supports, site internet, application numérique)
- Prestation d'animation (intervenants, animation d'événements)
- Frais d'organisation de manifestations (prestation d'organisation, location de salle, frais de réception)

Sont éligibles pour les porteurs de projets publics et les associations uniquement, les dépenses suivantes :

- Frais de personnel directement liés à l'opération (salaires et charges)

Conditions d'admissibilité

Sans objet

Éléments concernant la sélection des opérations :

Les critères de sélection des projets prendront en compte :

- Le caractère innovant et/ou expérimental de l'action et sa transférabilité
- La capacité à développer les liens sociaux et à améliorer la qualité de vie sur le territoire
- La capacité à mettre en réseau et à fédérer les partenariats des acteurs
- Le respect des principes du développement durable et la contribution à la réduction des gaz à effet de serre et à la maîtrise de l'énergie
- La diversification de l'offre de services
- La participation au maillage territorial et à la cohésion sociale à l'échelle du territoire
- La capacité à favoriser la mixité des publics (mixité sociale, générationnelle,...)

Montants et taux d'aides applicables

Pour les maîtres d'ouvrage privés :

Taux maximum d'aide publique : 80%, sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale

Taux d'aide LEADER : 80%

Plancher de subvention LEADER à l'instruction : 2 000 €

Plafond de subvention LEADER : 50 000 €

Pour les maîtres d'ouvrage publics :

Taux maximum d'aides publiques : 100%, sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale

Taux d'aide LEADER : 80%

Plancher de subvention LEADER à l'instruction : 2 000 €

Plafond de subvention LEADER : 50 000 €

Informations spécifiques sur la fiche-action

Indicateurs de réalisation:

- Nombre de projets soutenus : 16
- Nombre d'activités périscolaires soutenues : 8
- Nombre de structures mises en réseau : 8
- Volume d'investissements : 582 000 €

Les indicateurs seront approfondis dans le cadre du travail mené avec le Réseau Rural Régional et en lien avec l'évaluation de la stratégie du GAL